pour l'avenir immédiat de demain, je suis d'accord avec vous : mais il n'est pas trop tôt pour l'avenir. Nous devons assurer l'avenir tout en prenant les moyens pour ne pas compromettre le présent. »

Dans un certain nombre de départements l'Union catholique est petite, elle existe. Que ces Unions prennent contact les unes avec les autres et qu'elles suivent le plan commun.

Ailleurs, les groupements politiques sont seuls à être constitués. Il y aurait parfois inconvénient à leur juxtaposer un nouveau système. Soit, n'oublions pas les organismes dont nous pouvons nous servir, alors surout que nous ne sommes pas prêts nous-mêmes à mener la lutte. Aussi bien, ces organismes nous n'avons jamais eu l'intention de les supprimer. Ils ont leur place au soleil, quels qu'ils soient : tant qu'il y aura des catholiques républicains, des catholiques constitutionnels et des catholiques monarchistes, il est légitime qu'ils se groupent en conséquence, et nous ne dénierons jamais à nos adhérents le droit de le faire, à condition qu'ils poursuivent avant tout, dans l'union commune, le service de nos intérêts religieux. Donc nous sommes à l'aise vis-à-vis de leurs groupements : bien loin de vouloir les contrecarrer, nous ne leur marchandons pas notre sympathie chaque fois qu'ils acceptent de soutenir nos droits.

Mais cherchons dans leurs rangs, ou en dehors d'eux, un certain nombre d'hommes décidés à porter le drapeau des revendications catholiques, groupons-les, et qu'au-dessus du programme de parti s'affiche partout le programme catholique. Ce sera la première affirmation d'une tactique qui, désormais, sera la nôtre ; ce sera la prise de position qui nous satisfera, quant à présent, comme le point de départ de notre action ultérieure.

Et s'il nous fallait parfois renoncer à la lutte pour laquelle les moyens nous manqueraient encore, du moins notre protestation signifierait que nous n'avons pas capitulé.

Ainsi, Messieurs, nous vous proposerons de préparer immédiatement, de poser la première pierre de l'Union des catholiques, qui, sur le terrain religieux, au-dessus des partis, rallierait tous les hommes décidés à donner la première place dans leur action politique à la garantie des libertés de l'Eglise et des droits de Dieu.

Cette Union fédérera les organisations similaires déjà existantes ; elle s'efforcera de les généraliser et d'en constituer partout quelques groupements.

Dans la prochaine campagne électorale, limitant son action à ses moyens, elle affirmera les revendications catholiques et s'emploiera dans la mesure du possible à les faire accepter. Elle combattra d'une façon irréductible tous les candidats hostiles.

« Catholiques avant tout » sera sa devise et son mot de ralliement. Il exprime notre culte pour la patrie française dans son caractère le plus essentiel et le plus magnifique.

L'œuvre que nous entreprenons ainsi, est une œuvre de longue haleine. Nous ne pourrons l'édifier qu'avec une inlassable opiniâtreté et une énergie à toute épreuve.

Mais nous aurons, pour nous assurer contre les doutes, la certitude de réaliser fidèlement cette union supérieure aux partis que le Souverain Pontife nous a si formellement conseillée ; nous trouverons pour affermir nos courages la vaillance que la vérité prête à ses défenseurs, et nos énergies se grandiront à la hauteur du péril qui menace notre patrie bien-aimée, dans sa révolte contre Dieu.

Ne doutons pas de nous-mêmes parce que le rivage est loin et que le courant ne nous y porte pas : la rive est là-bas ; il n'y en a pas d'autre. Il faut y aborder ou périr. Le courant, il n'en existe aucune apparence dans les mares stagnantes où nous sommes enlisés. Nous ne pouvons sortir de la boue qu'au prix d'efforts surhumains et en méritant l'assistance divine. Mais le jour viendra, si nous savons ne pas nous décourager, si nous gardons nos âmes hautes et nos cœurs vaillants, où nous retrouverons les eaux vives, et le vent du ciel passera pour nous conduire au port.

Déclaration

lue par M. de Bellomayre

L'Union des catholiques pour la défense de leurs droits

Catholiques et libres citoyens français, agissant en cette double et indivisible qualité, nous jugeons utile, à l'approche des élections législatives, de soumettre à nos frères dans la foi, à nos concitoyens dans l'Etat, les principes qui, à nos yeux, doivent dominer et régir notre politique religieuse.

En outre, nous estimons opportun de leur proposer avec une entière détermination, un moyen pratique et efficace — s'il est concerté, — d'intervenir dans les élections de 1914.

Exposé de principes

La politique officielle de notre pays est antichrétienne : la guerre existe entre les deux puissances qui, depuis l'ère chrétienne, régissent le monde : guerre déclarée par le pouvoir civil et subie par le pouvoir spirituel.

Devenu persécuteur, l'Etat nous opprime par un ensemble de lois qu'une application continue rend de plus en plus malfaisantes.

L'Etat ne connaît pas l'Eglise catholique, mais il la soumet à un régime odieux qui n'est pas une nouveauté juridique.

En 1854, le législateur français avait aboli la *mort civile* pour les assassins, les faussaires et les voleurs.

En 1901 et 1905, le législateur l'a rétablie contre l'Eglise, contre ses institutions, contre ses œuvres, contre ses Congrégations. L'Eglise est et elle n'est pas ; elle vit et légalement elle est morte ; sa succession a été ouverte et ses biens ont été jetés en proie à des étrangers, à des ennemis, à des liquidateurs.

Cet état de choses doit-il durer et s'aggraver, ou, au contraire, doit-il cesser ?

Tel est le problème posé devant nous : il est d'ordre civil et national, et aucun autre ne l'égale en importance. Il s'agite entre nous et doit être résolu par nous, citoyens de France, maîtres de nos destinées.

Certes, la pacification religieuse sera, un jour, l'œuvre de tous les bons Français, de tous les amis de la justice, de la liberté, de **la tranquillité publique.**

Mais, en attendant, parmi ceux qui réprouvent cette politique et lui résistent, il en est qui doivent occuper la première place : ce sont les catholiques eux-mêmes, jouissant, dans sa plénitude, de la liberté civique.

Le premier rang dans la lutte leur appartient par le droit de leur foi : il y va de leur intérêt suprême, et l'ardeur du fidèle stimulera, dans leur âme, l'énergie du citoyen.

Que les catholiques se défendent donc enfin *eux-mêmes*, au grand jour et sans taire leur nom ;

Qu'ils s'unissent et s'organisent ;

Qu'ils assurent l'indépendance de leur action publique et électorale ;

Qu'ils sachent tirer de leur propre fond la puissance tutélaire et homogène qu'ils emploieront à conquérir la paix et à protéger, pendant la lutte, les intérêts catholiques lésés ou menacés.

L'union et l'organisation *civiques* des catholiques, leur groupement dans l'Etat, dont ils font partie, pour vaincre l'hostilité de l'Etat : voilà, suivant nous, l'instrument du salut.

Cet instrument est à notre portée : saisissons-le.

Un tel effort des citoyens catholiques paraîtra nouveau : mais il a été le labeur incessant de beaucoup, et il est la préoccupation latente et persistante de tous.

L'effort réussira s'il s'astreint à trois conditions :

L'union des catholiques entre eux ;

Leur accord avec l'autorité religieuse ;

Une organisation adaptée à cette action d'une nature particulière.

L'union à établir ne comporte ni distinction, ni réserve : elle n'exclut personne.

Tous les catholiques sont appelés et tous sont nécessaires.

Tous sont fils de la même mère et tous ont un droit égal à la défendre.

Ainsi comprise et ainsi pratiquée, l'union ne peut répugner à aucun catholique : elle tend exclusivement à la conquête, pour l'Eglise romaine, du droit de cité en France.

Cette union ne peut gêner le catholique qui place cet intérêt moral au-dessus de tous les autres.

Cette union est féconde par les sacrifices qu'elle inspire.

Cette union est loyale et laisse à tous, en dehors d'elle, la pleine liberté d'opinion et d'action purement politiques.

La puissance civile des catholiques, dans la société civile, repose donc sur leur union et sur leur organisation.

C'est leur union, en tant que catholiques, qui sera le secret et la source de leur union en tant que citoyens. Par là surgira une force politique légitime et sans arrière-pensée, uniquement employée à faire *reconnaître* par l'Etat le droit à la vie, pour l'Eglise, dant l'Etat.

En face ou à côté de nous, catholiques, il y a des organisations civiques de parti ; à notre égard, elles sont ou hostiles, ou indifférentes, ou sollicitées en sens divers. Pour les combattre, les attirer, les compléter, les catholiques ont besoin d'une organisation civique qui soit à eux et à eux seuls.

Les organisations ennemies ou neutres font profession d'ignorer l'Eglise ; aux catholiques de leur opposer une organisation civique qui proclame que l'Eglise a droit à un statut légal et qu'il est nécessaire de renouer l'entente entre les deux puissances.

Non seulement, l'organisation civique des catholiques affirmera cette vérité fondamentale, mais elle la mettra en pratique.

Les rapports à établir entre l'Eglise catholique et l'Etat français sont la première et la plus haute des questions mixtes; l'Etat a prétendu la résoudre seul, comme s'il était la puissance unique. Dans notre inflexible opposition à cette politique religieuse du gouvernement, nous ne commettrons pas la faute ou l'erreur que nous lui reprochons : usant de notre part de souveraineté civile, nous ne nous abstiendrons pas de connaître l'Eglise. Dans notre politique exclusivement et strictement religieuse, nous connaîtrons l'Eglise, et, au grand jour, nous nous concerterons avec elle.

Notre action est donc civique et libre ; mais, en même temps, par notre volonté, elle est respectueusement et légitimement concordataire.

On altère le sens des mots et on nie la réalité des choses, quand on parle, avec ignorance ou perfidie, de « parti catholique ».

A ces propos intéressés nous répondrons par la plus nette et la plus loyale des affirmations :

« Nous ne sommes pas, nous ne voulons ni ne pouvons être un parti politique aspirant au gouvernement de l'Etat.

» Nous ne sommes pas davantage une coalition de partis.

» Nous prétendons seulement former une vaste association de *citoyens catholiques* (pouvant du reste et très librement appartenir aux divers partis purement politiques) et nous projetons d'intervenir avec ensemble et discipline dans le conflit, d'ordre *politique* et national, dont nous sommes l'enjeu.

» Pour défendre en nous le fidèle, nous entendons user virilement des prérogatives du citoyen français et de toutes les libertés publiques qui nous appartiennent. »

Une image définira notre ambition : nous aspirons à devenir, en France, pour l'Eglise catholique, le soldat du dehors, le *volontaire* déférent et dévoué.

Intervention électorale en 1914

La mêlée électorale va nous offrir une leçon de choses et le meilleur commentaire de notre exposé de principes.

A ce sujet, il nous sera permis d'exprimer un avis sur la participation des catholiques aux prochaines élections, et même de suggérer un moyen, simple et pratique, de coordonner leur action, de discipliner leurs votes ! Par cette concentration et grâce à une attitude commune, ils éviteraient l'émiettement, l'incohérence et l'impuissance finale.

Pour obtenir ce résultat — sans avoir à dresser la nomenclature complète de nos justes réclamations, — il suffirait d'une formule, d'une seule et même formule, qui serait à la fois,

La formule de l'*union* entre les catholiques ;

La formule de leurs *revendications* vis-à-vis de l'Etat ;

La formule du *minimum* à exiger des candidats ;

A ce triple point de vue, la même formule, une et inaltérable, attesterait et corroborerait l'unité de notre action électorale, plus concentrée et par suite plus efficace.

La formule pourrait trouver place dans toutes les professions de foi. Son insertion ne gênerait en rien les diversités de composition ou de rédaction des programmes, suivant les appréciations personnelles et les exigences locales.

Eclairés par l'enseignement public de l'Eglise, instruits par les provocations de l'ennemi, nous proposons avec confiance la formule suivante :

Nous voulons la paix religieuse :

Par la revision des lois qui ont porté atteinte à nos libertés ;

Par l'entente de l'Etat avec le chef de l'Eglise catholique.

Bien comprise et appliquée dans l'esprit qui l'inspire, cette formule portera ses fruits :

L'union entre nous sera loyale et cordiale ;

La résistance à l'oppression sera persévérante et irréductible ;

La mise en demeure aux candidats sera entourée des égards compatibles avec une indispensable fermeté.

Notre attitude vis-à-vis de ceux qui briguent les suffrages populaires dépendra de l'attitude du candidat lui-même.

S'il inscrit notre formule dans sa profession de foi *publique*, il sera le *bon* candidat : nous le soutiendrons toujours et toujours nous voterons pour lui.

S'il répudie notre formule et s'il se déclare partisan des lois dites *intangibles*, il sera le *mauvais* candidat ; nous le combattrons toujours et *jamais* nous ne voterons pour lui.

S'il repousse notre formule, sans s'avouer partisan des lois dites *intangibles*, il sera le candidat de l'*équivoque* : à son égard, — en réservant des *hypothèses* exceptionnelles — la logique, la sincérité, la dignité commandent l'abstention ou le bulletin blanc.

Terminons par un point d'interrogation : pourquoi cette formule ne serait-elle pas le cri électoral de tous les catholiques, le symbole de leur union, le drapeau de leur armée ?

Et maintenant, passons aux actes.

Nous ne méconnaissons pas les difficultés d'une entreprise qui exigera patience, persévérance et longueur de temps.

Nous la mènerons à bien, avec le secours de celui dont le nom est banni de notre langue officielle.

Que Dieu élève nos cœurs et nos intelligences à la hauteur de notre devoir public !

Chambre des députés

Séance du lundi 2 mars

Séance à 2 h. 1/2. **M. Deschanel** préside.

M. Tournade proteste contre la suppression, à l'*Officiel* d'une protestation élevée par lui vendredi.

M. Caillaux avait dit : « Les gens du centre sont trop malhonnêtes pour qu'on leur réponde ».

Pourquoi, dit M. Tournade, ma protestation, malgré la promesse du président, n'a-t-elle pas paru à l'*Officiel*.

M. Deschanel. — Au milieu du bruit vos paroles ne sont pas parvenues au bureau. (Protestations en sens divers.)

On reprend la discussion du budget de l'instruction publique.

Budget de l'instruction publique

M. Tournade, au chapitre 1er, réclame contre la non-application de la loi relative à l'instruction des enfants anormaux, et le retard apporté par le Sénat au vote du projet relatif à l'enseignement des sourds-muets.

M. Viviani, ministre de l'Instruction publique, déclare qu'il insistera dans ce sens auprès du Sénat.

Les chapitres 1 à 5 sont adoptés.

A la demande de **M. Gabriel Maunoury**, le chapitre 6 est relevé de 1 000 francs, en vue d'achat de matériel pour le laboratoire d'hygiène scolaire.

Au chapitre 27, **M. Georges Leygues** propose une augmentation de 50 000 francs des subventions aux établissements français d'enseignement à l'étranger.

A l'extrême-gauche. — Il y a la Mission laïque !

M. Georges Leygues. — Je parle spécialement ici pour l'enseignement supérieur, quels qu'en soient les maîtres.

Il y a, à Beyrouth, un Institut magnifique (il s'agit de l'Université dirigée par les Pères Jésuites).

Cet établissement a pour concurrent un Institut protestant.

Allons-nous laisser l'influence anglo-saxonne supplanter la nôtre dans toute l'Asie Mineure ? (Très bien !)

L'Allemagne, à elle seule, a relevé de 500 000 francs, cette année, son crédit d'expansion par les œuvres d'enseignement à l'étranger.

Chez nous, on propose de réduire de 50 000 fr. le même crédit.

Or, un intérêt national de premier ordre est en jeu ; les 214 000 francs consentis par le gouvernement et la Commission ne peuvent donner qu'une poussière de subventions.

Le ministre, **M. Vivian**, et la Commission du budget, acceptent un relèvement de 25 000 francs seulement.

M. G. Leygues insiste, et, à mains levées, son amendement est adopté.

On vote ensuite, sur la proposition de **MM. Vaillant** et **Albert Thomas**, un double relèvement de 1 000 francs, pour création au Collège de France, à partir du 1er décembre 1914, d'une chaire de physiologie du travail et d'une chaire d'économie publique au Collège de France.

On adopte sans discussion les chapitres 31 à 80.

Au chapitre 81, **M. Viviani** annonce le dépôt d'un projet destiné à assurer, dans de meilleures conditions de conservation, le dépôt légal des ouvrages.

Le vote des chapitres se continue à la vapeur.

Échos parlementaires

L'HYGIÈNE DANS L'ARMÉE

Après diverses observations au sujet des travaux des sous-Commissions qui doivent procéder à l'enquête sur l'état des casernements dans les corps d'armée, la Commission d'hygiène a décidé que les sous-Commissions partiraient le mardi 3 mars et tâcheraient d'avoir terminé leur mission le 15 mars.

Les sous-Commissions sont chargées non seulement de constater l'état sanitaire des garnisons consécutivement à l'augmentation des effectifs, mais de réunir tous les éléments d'une enquête générale qui permettra, de concert avec les services du ministère de la Guerre, d'établir les bases d'un programme d'améliorations de tous les casernements et de régler les conditions précises de l'hygiène dans l'armée.

Ce que disent les journaux

Un attardé du scepticisme

Le billet de Junius, dans l'*Echo de Paris* :

Avez-vous lu, dans les journaux, la lettre que M. Anatole France vient d'adresser à des jeunes gens ? Elle est bien curieuse, signée d'un tel nom. Ce seul document suffirait à mesurer le chemin parcouru depuis ces quelques années par ceux qui nous succèdent. Leurs aînés, quand ils sont restés fidèles, comme M. France, aux doctrines qui régnaient encore il y a un demi-siècle, ne comprennent absolument rien au renouveau de pensée religieuse auquel nous assistons. Il était alors admis, comme indiscutable, que l'Eglise catholique allait s'étiolant, s'anémiant, qu'elle était irréconciliable avec la science, que la critique historique avait ruiné les fondements mêmes de la tradition chrétienne, que la croyance au surnaturel était une position intellectuellement insoutenable, et qu'il n'y avait plus qu'à ensevelir celui qui s'était appelé le Sauveur « dans le linceul de pourriture où dorment les dieux morts ». Il en était de la libre-pensée comme de la démocratie. L'avenir était à elles. On a raisonné de la sorte depuis 1850, environ jusqu'à 1880. Mais les faits sont l'épreuve des prophéties, et ils ont étrangement démenti celles-là. Que voyons-nous à l'heure présente ? Une défaveur grandissante autour des systèmes de négation, une ferveur autour des philosophies de reconstruction ; l'Eglise considérée par toute une jeunesse, ouvrière et bourgeoise, comme la plus précieuse et la plus efficace des forces nationales ; la raison ramenée à son point légitime et la place rendue à ces puissances de sentiment que Pascal invoquait déjà. « Il faut mettre notre foi dans le sentiment. » L'idolâtrie de la fausse science est allée rejoindre l'idolâtrie démocratique, et ce n'est pas dans la pourpre que ces menteuses divinités d'hier sont ensevelies par les nouveaux venus. C'est dans une ironie et dans un dédain qui étonnent les derniers dévots de ces dogmes désuets jusqu'à la stupeur, et, ici, j'en reviens à la lettre de M. Anatole France : « La génération nouvelle, écrit-il, se fait remarquer par un petit travers qui peut amuser d'abord et agacer à la longue. N'ayant pas la foi, *puisque la foi est perdue*, elle en affecte les dehors. *Elle est fanatique par dilettantisme.* »

Ah ! délicieux poète des *Noces Corinthiennes*, romancier subtil de *Sylvestre Bonnard*, sagace ironiste de l'*Orme du Mail*, vigoureux chroniqueur des *Dieux ont soif*, comme les préjugés de votre formation première sont demeurés vivaces en vous ! Comme ils vous cachent le réel ! Votre *puisque la foi est perdue* est presque pathétique de naïveté. Cette contre-vérité, si tranquillement admise par vous comme un axiome, explique pourquoi vous ne voyez qu'un jeu de l'esprit, un dilettantisme — qu'il date encore ce mot-là ! — dans le plus sérieux, le plus tragique des retournements. Dilettantes ! Non, ces jeunes gens ne le sont à aucun degré. Ils n'ont plus ni le loisir ni le cœur de ces vagabondages imaginatifs à travers les formes variées de l'existence et de la pensée. Ils ont vu la patrie diminuée, misérable, menacée au dehors par la concurrence des antiques rivaux, ruinée au dedans par la triste engeance des politiciens. A cette décadence, ils ont cherché des causes. Ils ont constaté, à travers l'histoire, que la grandeur de leur pays avait toujours été en fonction de sa vie religieuse. Il n'y a ni fanatisme ni dilettantisme dans ce travail-là, mais la judicieuse application des bonnes méthodes. Pareillement, désireux d'échapper aux maladies morales dont la littérature ne leur a que trop montré de navrants tableaux, redoutant par-dessus tout les veuleries et les névropathies qu'ils condamnent chez leurs prédécesseurs, ils sont allés à l'école de discipline que l'Eglise romaine leur représentait. Des maîtres nouveaux leur enseignaient qu'« il y a dans le monde », comme disait Hamlet, « plus de choses que n'en rêve notre philosophie ». Ils les ont écoutés. Des maîtres nouveaux leur enseignaient qu'« il y a dans le monde », comme disait Hamlet, « plus de choses que n'en rêve notre philosophie ». Ils les ont écoutés. Avec ces maîtres, ils ont examiné de près les antinomies de la science et de la foi. Ils ne les ont pas trouvées. L'antinomie irréductible qu'ils ont trouvée, en revanche, c'est celle des sophismes de la libre-pensée et de la démocratie avec la santé de la France. Là-dessus, comme ils étaient de braves Français, ils se sont faits les défenseurs de la religion nationale. Que n'êtes-vous avec eux, vous, un de nos meilleurs artistes littéraires ! Et pourquoi faut-il qu'emprisonné dans un nihilisme un peu simpliste, vous n'ayez jamais senti la grande pitié qui travaille la conscience française depuis que les vrais fanatiques, ceux de l'incrédulité officielle, s'acharnent à nous ôter le Dieu de nos morts ?

LETTRES PASTORALES
de NN. SS. les cardinaux archevêques et évêques
pour le Carême de 1914

(Suite et fin de la liste)

BORDEAUX : *La Cité future.*

CHAMBÉRY : *Le bonheur du ciel.*

MONTPELLIER : *La condition actuelle du Souverain Pontife.*

REIMS : *Les devoirs des catholiques envers l'Eglise et envers la France dans la vie publique actuelle.*

LYON : *Le denier du clergé.*

AVIGNON : *L'opinion publique en matière de religion ;*

CARTHAGE et ALGER : *L'œuvre d'évangélisation ;*

BESANÇON : *La place que doit tenir dans ta vie chrétienne la Très Sainte Vierge Marie.*

TOURS : *L'Etat sans Dieu.*

AJACCIO : *Le devoir de la pénitence chrétienne.*

ANNECY : *La divinité de la religion chrétienne prouvée par les miracles de Jésus-Christ.*

AUTUN : *Les droits de Dieu : le respect.*

BAYONNE : *La construction d'un Grand Séminaire.*

BAYEUX : *Le respect et l'obéissance dûs au Pape ;*

BELLEY : *Les devoirs civiques des catholiques ;*

CAHORS : *Dieu dans l'éducation.*

CHALONS : *Les déviations du sens moral et chrétien.*

CHARTRES : *La tempérance chrétienne ;*

DIJON : *Le respect des morts et l'attitude actuelle des croyants aux funérailles.*

EVREUX : *Le sacrement de baptême.*

FRÉJUS : *Le culte rendu à sainte Marie-Madeleine.*

LANGRES : *L'enseignement de la religion*

MARSEILLE : *L'aumône.*

MENDE : *Le prêtre et le recrutement sacerdotal en Lozère.*

NANTES : *La sanctification du dimanche.*

NEVERS : *L'instruction chrétienne.*

ORLÉANS : *Ce qu'on dit à la messe.*

PAMIERS : *Le christianisme et l'athéisme en face de la société.*

PÉRIGUEUX : *L'enseignement religieux de l'enfant dans la famille.*

RODEZ : *De l'espérance.*

SAINT-BRIEUC : *La fidélité bretonne à la tombe des morts.*

TROYES : *Saint Frobert.*

VIVIERS : *La dépopulation par désertion des campagnes et l'émigration dans les grandes villes.*

Ceux de nos lecteurs qui désireraient se procurer l'une ou l'autre de ces lettres pastorales sont priés de s'adresser directement au secrétariat de chaque évêché. Nous ne pouvons, à notre regret, nous charger nous-mêmes de cette commission.

LE BAPTÊME DU « SAINTE-JEHANNE »

Nantes, 2 mars. — Ce matin, à 8 heures, a eu lieu, aux chantiers de Bretagne, à Nantes, le lancement du bateau-hôpital *Sainte-Jehanne*, qui remplacera le *Saint-François-d'Assise*, pour les Œuvres de Mer.

M. l'abbé Lecrioux, aumônier, a procédé au baptême. Le parrain et la marraine étaient M. Fouche, constructeur, et Mlle la comtesse de la Villeboisnet. Le marquis de Montaigu représentait l'amiral de la Jaille, président des Œuvres de mer. (D. P.)

Echos religieux

Le testament du cardinal Rampolla

L'*Agence Havas* communique la dépêche suivante :

Rome, 28 février. — *Le Giornale d'Italia* dit que le chef de la police a reçu une dénonciation anonyme d'après laquelle le valet de chambre du cardinal Rampolla, Caretti, aurait avoué à deux autres anciens serviteurs du cardinal que le testament du cardinal Rampolla avait été soustrait par le frère même de Caretti, dans le but de faire du chantage contre le baron Perrera, neveu du cardinal, qui, à la suite de la disparition du testament, serait resté le plus fort héritier.

Le neveu du Pape

On annonce que Mgr Parolin, neveu de Pie X, vient d'être nommé archiprêtre de Trévise.

Les professeurs et les élèves du collège de Possagno, paroisse dont Mgr Parolin était curé, ont voulu donner en son honneur, avant son départ, une séance académique dont la *Difesa* de Venise mentionne le succès.

Le nouvel archiprêtre de Trévise est le fils cadet de la sœur aînée de Sa Sainteté, la signora Teresa Parolin-Sarto, qui depuis son veuvage vit auprès de lui.

*

Le cardinal Vincent Vannutelli est nommé protecteur des Sœurs de la Présentation de Bretèche, près Tours.

*

La *Gazette populaire de Silésie* annonce que la santé du cardinal Kopp s'améliore.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

Indulg. 7 ans et 7 quarant., applic. aux défunts

Nous avons appris par dépêche, trop tard pour nos éditions de samedi, la mort de M. l'abbé Jean Guibert, Sulpicien, décédé le 28 février, à Aizenay (Vendée), à l'âge de 56 ans. Les funérailles auront lieu mardi à 10 heures.

Professeur de sciences pendant dix ans au Séminaire de philosophie à Issy, il devint, en 1897, supérieur de l'école des Carmes à l'Institut catholique de Paris. Il y resta quinze ans. Fournissant un labeur écrasant, il dirigeait, de concert avec Mgr Baudrillart et M. Lesêtre, la *Revue pratique d'Apologétique.*

*

M. Gabriel Dufaure, à Paris, ancien député de Saintes, fils de l'ancien président du Conseil et frère de M. Amédée Dufaure, ancien conseiller municipal de Paris et ancien député.

Mme de Courtilloles d'Angleville, 45 ans. — La Révérende Mère Milagros Mera Lopez, 49 ans, au monastère de Palacios de Benavet (Espagne). — Mme Paul Briault, née Ange Lechevallier, 62 ans, à La Celle-Saint-Cloud (Seine-et-Oise). — Mme Jules Picard, née Léonie Cholet, 92 ans, au château de Montperoux, à Saint-Léon (Allier), bienfaitrice des œuvres, qui employa son temps, sa peine et sa fortune, à la diffusion de la bonne presse, et qui contribua à la fondation de la *Croix de l'Allier*. — Mme Vve Chappier, 67 ans, à Saint-Yrieix (Haute-Vienne), très dévouée aux œuvres de la paroisse. — Mme Pauvillez, 89 ans, à Montauban. — Mme Vve Laniboire, née Debain, 71 ans, à Anglès-sur-l'Aglin (Vienne). — Mme Maurice Bonnet, née de Langlois, 35 ans, au Longeron (Maine-et-Loire). — M. Antoine Refteyrié, expert géomètre, à Chambon (Puy-de-Dôme). — Mme Vve J. Goulard, née Madeleine Tercinier, 92 ans, à Saintes, ancienne présidente de l'œuvre des tabernacles. — M. Petitjean, propagateur de nos publications, à Sagy (Saône-et-Loire). — M. Vieillescot décédé à Meuse (Haute-Vienne), père de M. le curé de Lavaveix-les-Mines (Creuse).

RECOMMANDATION

Conversion d'un père.

Informations du soir

AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le ministre de l'Intérieur a reçu ce matin les préfets des Hautes-Alpes, du Doubs, de Maine-et-Loire, de la Nièvre, de la Sarthe et de la Somme. M. René Renoult s'est entretenu avec chacun d'eux de la situation de leurs départements respectifs.

ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Alençon. — M. Charles Fillet, libéral, a été élu hier, sans concurrent, conseiller général du canton de Messei, en remplacement de M. Adigard, député, décédé.

NOS AVIATEURS

Le record de la hauteur avec trois passagers

Chartres, 2 mars. — L'aviateur Caraix, sur biplan, a battu, ce matin, le record du monde de la hauteur avec trois passagers.

Parti à 8 h. 14, il a atteint, en une ascension très rapide, 3 300 mètres et a atterri à 9 h. 34 environ.

Bonnier en route pour Paris

Lyon, 2 mars. — L'aviateur Marc Bonnier, accompagné de son passager Barnier, a quitté ce matin l'aérodrome de Bron et pris sans incident le départ pour Paris.

EBOULEMENT DE ROCHERS SUR LA VOIE FERRÉE

Lamalou-les-Bains, 2 mars. — D'énormes rochers ont glissé, à Saint-Pons, de la montagne de Pendarach, sur la voie ferrée de Lamalou à Castres. L'éboulement s'est produit peu après le passage du train 719.

On craint de nouveaux glissements.

Madrid, 2 mars. — Les journaux publient une dépêche d'Algésiras suivant laquelle un vapeur allemand, dont on ignore le nom, s'est échoué sur la côte marocaine et a été attaqué par des Kabyles.

Le croiseur *Extramadura* et trois canonnières espagnoles, mouillés à Algésiras, sont partis immédiatement sur les lieux.

Les détails manquent.

ANTIMILITARISTES

La 9e Chambre correctionnelle de la Seine a condamné, cet après-midi, à treize mois de prison et 100 francs d'amende, les syndicalistes Leroch, Toussaint et Breugnot qui avaient adressé à des soldats de Reims et d'Orléans des mandats-poste de 5 francs, avec une lettre les invitant à imiter les camarades du 17e, c'est-à-dire lever la crosse.

FEUILLETON DU 3 MARS 1914 — 7 —

Les routes se croisent...

Résumé des feuilletons précédents

Edith de Vimoren est restée orpheline à vingt ans et sans autre fortune qu'un capital de huit cents francs. Elle s'est réfugiée au fond du Limousin, chez son tuteur, un oncle, qui, persuadé que toute espèce de fatigue le tuerait, s'est enfermé dans sa chambre et refuse de voir qui que ce soit, y compris sa nièce. Edith sentant la vie impossible aux Armerons, dans de telles conditions, est revenue à Paris frapper à la porte de son amie, Odette de Chambal. On lui annonce qu'Odette la recevra dès qu'elle en aura fini avec sa couturière.

Comment ! Odette ne la faisait pas pénétrer chez elle, tout de suite ? Qu'importait la présence de la couturière ? Maîtrisant l'expression de son étonnement, elle demanda :

— Puis-je voir Mme de Chambal ?

— Madame est très occupée ; elle part tout à l'heure en voyage et ne peut recevoir personne.

Ouvrant une porte, le domestique s'effaça pour introduire Edith dans le salon, tout terne, avec ses meubles couverts de housses, les consoles, la cheminée, les bonheurs du jour voilés de gaze, et qu'une seule des fenêtres non close éclairait encore.

Mlle de Vimoren éprouva la sensation pénible qui étreint le cœur quand on entre dans une maison de deuil, mais le deuil était pour elle-même, le deuil de ses premières illusions perdues ! Les habitants de cette demeure assombrie, eux, s'en allaient au contraire, chercher de nouveaux plaisirs, un plus brillant soleil ! ! !

L'attente se prolongeait et se mêlait d'une anxiété irraisonnée.

Mlle de Vimoren eut plusieurs fois la pensée de se retirer sans voir Odette. Elle appréhendait maintenant la parole glaciale qui affirmerait la déception cruelle menaçant à la fois ses espérances et son amitié...

Enfin ! un bruit de portes, une rumeur de voix, un éclat de rire, un entretien qui se prolonge, des pas qui s'éloignent, se rapprochent...

Edith arpente le salon avec une nervosité qui s'exaspère jusqu'à la souffrance aiguë.

Tout à coup, le battant est projeté vivement, Odette s'avance, les mains tendues.

— Pardon !... mais tu arrives au milieu d'une telle bousculade ! Nous partons pour l'Espagne, la Tunisie, l'Algérie... deux mois de voyages, et le retour direct à Dinard ! Juge de notre affolement !... les caisses à emporter... d'autres à laisser... Impossible de te recevoir, comme tu le demandais, pendant quelques jours. Nous sommes désolés, ma mère et moi ! Causons vite !

— Je ne veux pas te déranger.

Les syllabes glissaient entre les dents à peine desserrées d'Edith, qui était devenue fort pâle.

— Je puis te donner un quart d'heure !... à propos, explique-moi un passage de ta lettre auquel nous n'avons rien compris... Tu dis que ma mère t'avait offert son appui ? Mais à propos de quoi ? précise...

Une bouffée de chaleur envahit les joues de Mlle de Vimoren ; avec effort elle prononça :

— L'appui d'une femme pose comme l'est ta mère est toujours utile à une jeune fille sans ressources comme je le suis...

— Eh bien ! ma pauvre chérie, si tu crois que je vais me charger de transmettre cette précision-là ! Maman se tient à l'écart de toutes les œuvres. D'ailleurs, elle n'est pas très douneuse de conseils ! Et tant que ton deuil ne sera pas fini, je ne vois pas trop en quoi elle pourrait t'être utile. Mais puisque nous filons, chez qui vas-tu t'installer ?

— Je chercherai un gîte...

— Tu aurais dû le choisir avant le départ de ces dames ! Elles t'auraient aidée ; à présent, que peuvent-elles faire pour toi, du fond du Tyrol ?

— En les quittant, j'avais un abri.

— Alors, pourquoi reviens-tu à Paris ? Tu n'es pas raisonnable !

— Tu n'aurais pas le temps de m'écouter ! répliqua Edith avec une ironie douloureuse.

Odette regarda Mlle de Vimoren, et, pour la première fois, s'aperçut du changement de sa physionomie.

Une évolution subite se fit en elle ; son esprit, si frivole pourtant, réalisa une détresse cachée. Elle laissa, presque malgré elle, échapper ces mots :

— Tu devrais aller rejoindre nos Mères et entrer au noviciat ?

— Non ! répondit Edith, je vénère trop la profession religieuse pour l'adopter comme un moyen de me soustraire aux difficultés qui m'entourent. Ces épreuves feront de moi une meilleure chrétienne, et la foi m'aidera à les surmonter. Mais je n'ai pas la vocation... Si je l'avais, je serais bien heureuse !

Et la vision de l'immense Paris dont elle connaissait à peine la façade surgit devant elle et la troubla soudain :

Si brave qu'elle fût, une défaillance l'envahit toute...

. . . . . .

Odette, contre son habitude, réfléchissait.

— Il y a, dit-elle, dans l'appartement, deux pièces indépendantes. Profites-en ! Nous en serons contentes, maman et moi. Tu y seras très bien ! Cela nous dédommagera de ne pas te recevoir comme nous le voudrions.

Le regret affectueux, sincère, eut raison de la fierté blessée... Après un long silence, Mlle de Vimoren murmura :

— J'accepte volontiers, et je vous remercie, ta mère et toi.

Son acceptation, pourtant, n'allait pas sans révolte.

Mais, bientôt, la certitude d'avoir un abri parfaitement honorable, où elle pourrait vivre avec la plus stricte économie, mit son esprit presque en repos.

Les yeux d'Edith et ceux d'Odette se rencontrèrent.

— Tu ne m'en veux pas ? murmura celle-ci.

— Tu me rends un grand service et je te remercie, prononça Mlle de Vimoren, la voix encore troublée, malgré la détente de ses nerfs.

. . . . . .

Edith quitta aussitôt l'appartement où elle ne devait revenir qu'après le départ de Mme de Chambal et descendit l'escalier d'un pas ferme et rapide.

Quand elle eut gagné la rue du Bac, elle s'arrêta tout à coup...

De quel côté s'orienterait-elle ? S'adresserait-elle aux relations de ses parents ? Elle les connaissait, personnellement, si peu ! A ses anciennes amies ? Odette n'était-elle pas la plus intime et la plus chère ? Que pouvait-elle attendre des autres ? et comment se présenter à elles, dans une situation si différente de celle qu'elle occupait jadis ? Et d'ailleurs, quel secours pourraient lui apporter des jeunes filles inexpérimentées et dépendantes ?

Alors ?...

Brave comme ceux qui n'ont pas la notion exacte du danger, Edith résolut de chercher une agence de renseignements.

Dans un renfoncement de la rue, au rez-de-chaussée d'un vieil hôtel, elle aperçut, derrière une fenêtre, des petits carrés de papier posés sur le plan incliné d'un tapis vert.

Un large carton indiquait : « Maison de confiance pour situations en tous genres. »

Cette apparence de discrétion attira Mlle de Vimoren ; elle pénétra sous la voûte et retrouva sur une porte, à gauche, une indication identique à celle de la fenêtre.

Après avoir frappé à deux reprises, Edith fit doucement tourner le bouton. Elle pénétra dans une petite pièce meublée de sièges couverts de reps brun et s'avança vers un bureau derrière lequel une femme, à cheveux blancs frisotés, achevait son repas.

— Ne vous dérang